

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le trente août à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Maryse PAYBOU et MM. Robert HAGET, Emmanuel HANON.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET
SPÉCIFIQUE ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
LACQ-ORTHEZ - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER
L'AVENANT N° 2 AU MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 14 mai 2019 pour une remise des offres le 19 juin 2019.

Le marché a été attribué puis notifié le 16 juillet 2019 à la société **CGE Distribution** (64140 Lons) dans le cadre d'un marché à bons de commande d'une durée de deux ans reconductible une fois pour la même durée avec un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 600 000 € HT.

Depuis quelques mois, les prix de certaines matières premières et matériaux connaissent une hausse exceptionnelle et continue.

En raison d'une pénurie de semi-conducteurs, d'une crise du fret mondial et d'une hausse des matières premières, la société CGED indique que les fournitures objet du marché sont directement impactées par ce contexte inflationniste.

La société fait valoir que la problématique est particulièrement importante concernant le prix de certains câbles, le cuivre subissant une hausse de l'ordre de 30%. Elle indique ne plus être en mesure de livrer ces produits du fait d'un déficit d'exploitation trop important.

S'agissant d'une quinzaine de produits sur les 200 figurant au bordereau des prix unitaires, il est proposé d'accepter la revalorisation des prix des câbles. C'est l'objet de l'avenant n° 2 proposé.

Cette revalorisation sera toutefois provisoire, elle ne s'appliquera que pour une durée de six mois maximum à compter de la signature de l'avenant. A l'issue de cette période, la situation devra être réexaminée.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 2 au marché.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Patrice LAURENT

